

SNRJ
Société par Action Simplifiée au capital de 2 563 592 euros
Siège social : 8, Rue André Delferrière
13015 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026
Le 11/09/2026
A 17 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée « SNRJ », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

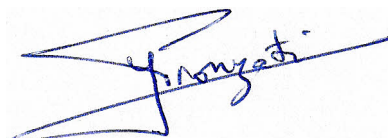
- 1/ Monsieur Yves Pronzati, demeurant à Marseille (13015), 8, rue André Delferrière.
- 2/ Madame Annie Cappetti, épouse Pronzati, demeurant à Marseille (13015), 8, rue André Delferrière.
- 3/ Madame Marie Pronzati, épouse Caïazzo, demeurant à Le Rove (13740), 3, route de Nolon.
- 4/ Monsieur Jean Pronzati demeurant à Rognes 13840, 1135 chemin des Garrigues.
- 5/ Mesdemoiselles Nina et Lola Caïazzo et Monsieur Arthur Caïazzo sont représentés par Madame Marie Pronzati
- 6/ Mademoiselle Livia Pronzati et Monsieur Ange Pronzati sont représentés par Monsieur Jean Pronzati.

Seuls associés de ladite Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Pronzati, Président, associé de ladite Société.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CERTIFIE CONFORME



ORDRE DU JOUR

1/ Projet de réduction du capital

Le président propose donc de réduire le capital de 200 199 € en échange de la destruction de 77 actions lui appartenant dont la valeur nominale est 2 599.99 €. Ce qui portera alors le capital à 2 363 393

2/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est proposé de confier à Monsieur Yves Pronzati, Président, la réalisation des formalités avec la possibilité de déléguer.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après en avoir délibéré, décident de déposer l'acte de réduction de capital conforme au projet et, après obtention du certificat de non opposition de formaliser la réduction de capital objet du projet présenté ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

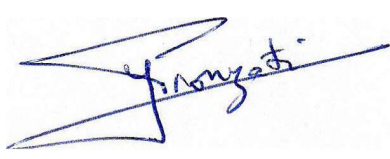
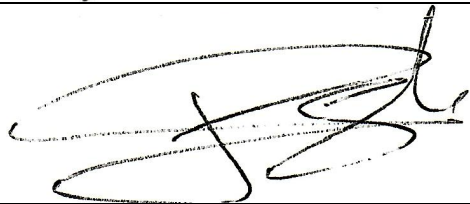
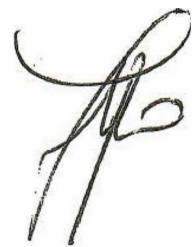
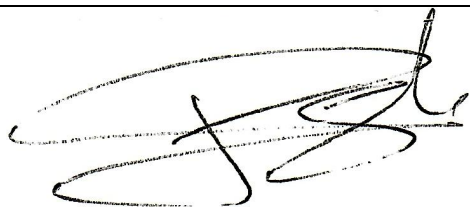
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs Monsieur Pronzati Yves pour réaliser les formalités concernant ce projet avec la possibilité de déléguer et lui délivre le mandat joint aux présentes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

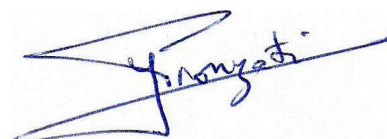
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires et la séance est levée à 18h

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 septembre 2026

ASSOCIE	ACTIONS	VOIX	SIGNATURE
Monsieur PRONZATI Yves Président	340	650	
Madame PRONZATI Marie, épouse CAIAZZO	69	1	
Monsieur PRONZATI Jean	69	1	
Madame CAPPETTI Annie, épouse PRONZATI	121	391	
Mademoiselle CAIAZZO Nina représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Mademoiselle CAIAZZO Lola représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Monsieur CAIAZZO Arthur représentée par Mme PRONZATI Marie	80		
Monsieur PRONZATI Ange représenté par Monsieur PRONZATI Jean	102		
Mademoiselle PRONZATI Livia représenté par Monsieur PRONZATI Jean	102		

TOTAL : 1043 actions sur les 1043 actions composant le capital social.

Le Président :



SNRJ
Société par Action Simplifiée au capital de 2 563 592 euros
Siège social : 8, Rue André Delferrière
13015 MARSEILLE

Procuration pour formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 11 septembre 2026, dont un extrait est joint ci-après, donne procuration à Monsieur Pronzati pour réaliser les formalités concernant ce projet avec la possibilité de déléguer et lui délivre le présent mandat .

Fait à Marseille le 11/09/2026

SNRJ
8 rue André Delferrière
13015 MARSEILLE
Tél: 06 18 09 61 24
SIRET 453 058 463 00010 - Marseille
TVA FR 52 453 058 463

Extrait du PV d'AGE du 8 juillet 2026

**«
DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs Monsieur Pronzati Yves pour réaliser les formalités concernant ce projet avec la possibilité de déléguer et lui délivre le mandat joint aux présentes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

»